

Certificat de compétence Architecte du développement

Présentation

Publics / conditions d'accès

Jeune professionnel de filière d'architecture, paysagisme, environnement, économie, géographie, juridique... qui travaille dans le domaine du développement local, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en collectivité territoriale ou structure privée.

Si les professionnel visé sont plutôt des architectes (Bac +6), il sera possible de recruter des techniciens ayant un Bac + 3

Objectifs

Proposer une formation afin d'appréhender les espaces des petites et moyennes villes à travers 12 thématiques dont les objectifs sont de former aux enjeux de revitalisation des territoires : créer des interactions entre acteurs locaux, profiter des forces vives comme ressources locales, susciter des compétences citoyennes, faire école et essaimer les initiatives sur un large territoire.

Compétences

Mis à jour le 19-03-2021



Code : CC16000A

28 crédits

Certificat de compétence

Responsabilité nationale :
EPN11 - Territoires / Maxime SCHIRRER

Niveau CEC d'entrée requis :
Sans niveau spécifique

Niveau CEC de sortie : Sans niveau spécifique

Mode d'accès à la certification :

- Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation continue

NSF :

Métiers (ROME) :

Contact national :

EPN11 - Territoires

2 rue Conté

75141 Paris Cedex 03

01 40 27 21 02

Djoher Marouf

djoher.marouf@lecnam.net

Enseignements

28 ECTS

Urbanisme et population	UEV124
	4 ECTS
Initiation au développement local	UEV109
	4 ECTS
Atelier conduite de projet et outils de communication	AVT213
	4 ECTS
Gestion territoriale de l'environnement	AVT212
	4 ECTS
Politique d'aménagement : de la loi aux opérations d'aménagement	EDT123
	4 ECTS
Projet	UATR1A
	8 ECTS